



XAINTRAILLES, le 20 janvier 2020

Communiqué de presse

Le 20 janvier 2020, le C.E.R.A.D.E.R. ALBRET 47 a tenu son assemblée générale à la salle des associations de LAVARDAC.

120 personnes s'étaient déplacées pour écouter le bilan de l'année 2019 et les projets pour l'année 2020.

Après avoir observé une minute de silence en hommage aux victimes de l'amiante, le président ZALIO a remercié de leur présence, le cabinet d'avocats parisien TTLA, représenté par maître Jean-Louis MACOUIILLARD, le CERADER 47 fumémois représenté par son président Alain BOUSQUET, la presse présente et les participants.

Il a dressé la liste des actions menées en 2019, le Suivi Médical Post Professionnel, la collecte et l'élimination de l'amiante lié, les différents dossiers traités au cours de cette année et les actions menées pour l'évolution de l'association.

L'association comptait au 31 décembre 332 adhérents à jour de cotisation.

A la présentation du bilan financier 2019, approuvé par l'assemblée, a succédé l'énoncé détaillé des sujets qui seront traités en 2020.

Les Maladies Professionnelles, suite au Suivi Médical Post Professionnel, la collecte et l'élimination des déchets d'amiante lié en association avec Albret Communautés, l'exposition au pesticides, le dossier « diéselgate », le dossier « médiateur », l'organisation d'un évènement festif, les dons aux associations régionales environnementales ou caritatives, la participation à la fédération PARI 47, le chant du CERADER ALBRET 47, la présence au forum des associations, dans deux villes distinctes.

Le budget 2020 a été présenté, il est équilibré.

Après avoir approuvé les budgets et projets de l'association pour 2020, l'auditoire a écouté avec intérêt l'intervention de maître Jean-Louis MACOUIILLARD, avocat spécialiste.

Ce dernier a détaillé les sujets phytosanitaires, « diéselgate », « Médiateur », le transfert de la chambre sociale de la cour d'appel d'AGEN vers TOULOUSE pour les actions sur les Maladies Professionnelles, mais le maintien à AGEN pour les actions Prudhommales, la suppression du TASS au profit d'un pôle social du TGI, le manque d'implication des médecins locaux, la politique d'honoraires du cabinet, le jugement du Tribunal Administratif de BORDEAUX, avec une audience en appel possible avant l'été. Il a commenté les différents arrêts de la cour de cassation nous concernant, et a rappelé la nécessité de conserver les sommes versées par les AGS, tant qu'un accord définitif n'est pas intervenu, les AGS pouvant demander la restitution des sommes pendant 10 ans.

Il a insisté sur les succès obtenus, jusqu'à présent pour l'association et reste confiant pour l'avenir.

Après une séance de questions réponses, le pot de l'amitié a clôturé cette assemblée générale.

Le président

Patrick ZALIO.